

Séance du mardi 2 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mardi deux avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Diane ROULAND,

Étaient présents : Mme Diane ROULAND, MM. Sébastien RAGOT, Vincent LANOE, Jérôme RENARD, Mmes Danielle BRUSADELLI, Yvette VALLÉE, Alexandra FONTAINE, M. Arnaud ROBILLARD, Mme Patricia DOUILLET.

Retard : Nicolas RICHARD

Était excusée : Mme Cécilia CERREDO

Secrétaire de séance : Mme Alexandra FONTAINE

Mme la Maire propose :

L'approbation de la séance du conseil municipal du 26 février 2019.

Les comptes rendus sont acceptés à l'unanimité des membres présents (9).

2019-18 VOTE DES TAUX 2019

7 -2 Fiscalité

Madame le Maire rappelle les taux pratiqués en 2018 (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti ce qui représentait un total produits attendus de 192 589 € pour 2019).

Elle propose ensuite de maintenir les taux.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents (tour de table), le conseil municipal décide du maintien des taux, applicables comme suit :

Taxe habitation : **16.82 %**

Taxe foncier bâti : **27.04 %** ;

Taxe foncière non-bâti : **54.62 %**.

2019-19 BUDGET : AFFECTATION DES RESULTATS

7.1- Décisions budgétaires

Madame le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur l'affectation à donner aux résultats 2018 pour l'élaboration du budget « commune » 2019. A l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante décide d'affecter comme suit les résultats :

Affectation des résultats

| | en-€ | |
|---|-------------------|----------------------------|
| Résultat de fonctionnement de l'exercice cumulé au 31/12/18 | | |
| Déficit | 0 | |
| Excédent | 202'133,94 | |
| Affectation provisoire à l'apurement du déficit de la section d'investissement | -40'968,61 | chapitre 1068 40'968,61 |
| Restes à réaliser 2018 | 0 | |
| Solde disponible affecté comme suit | 161'165,33 | |
| Report au nouveau solde créditeur en section de fonctionnement (002) | 161'165,33 | |

7.1- Décisions budgétaires

Considérant, qu'il y a nécessité de réaliser des provisions au vu de créances qui ont peu de chances d'être régularisées.

Madame le Maire propose au conseil d'établir une provision de 374,35 euros par un mandat au 6817.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents (tour de table), le conseil municipal approuve la constitution d'une provision et autorise Madame la Maire à émettre un mandat au 6817.

2019-21 TRAVAUX : RUE PRINCIPALE : PLAN DE FINANCEMENT ET AVANCEMENT DU PROJET

3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Arrivé de Mr Nicolas RICHARD.

Madame La Maire expose au Conseil un problème non remarqué lors de études, le bureau d'étude s'est basé sur l'existence d'un réseau d'eaux pluviales pour la réalisation de son esquisse, hors un tel réseau n'existe pas.

Dès lors deux possibilités existent :

- Réaliser un réseau d'environ 80 mètres pour pouvoir maintenir le projet actuel : avec un surcoût d'environ 20 000 €.
- Réduire le projet afin de pouvoir se passer de la création d'un réseau d'eaux pluviales.

Par ailleurs, Madame La Maire indique au Conseil que le réseau d'eaux pluviales existant au début de la rue est à refaire, ce qui constitue 8,5 mètre de long, un devis a été demandé auprès de la Santerne ; d'un montant de 2 940 €.

Madame La Maire expose également le devis définitif de Territoire d'énergie Mayenne d'un montant global de 25 950 €.

Madame La Maire expose les tableaux de financements avec les différentes options et subventions. Ce dernier sera validé lors d'un prochain conseil municipal, en attente d'un prochain devis d'eaux pluviales.

Après un tour de table, le conseil municipal DÉCIDE de :

- Rejeter le devis pour la réfection du réseau d'eaux pluviales est rejeté car jugé trop cher.
- Reculer le projet d'aménagement de la Rue Principale
- Revoir avec pleine étude pour un global avec les eaux pluviales (80 m), + 8,6 mètres d'eaux pluviales carrefour du stop
- Attendre les offres de marché public

- Territoire d'énergie sera informé du retardement des travaux
- Maintenir le projet tel qu'il a été initialement dessiné et demande d'y intégrer la création du réseau d'eaux pluviales.
- Le problème du garage plus bas que la route sera évoqué avec le maître d'œuvre.

2019-22 TRAVAUX : SALLE SOCIOCULTURELLE : PLAN DE FINANCEMENT

3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

Madame La Maire expose au Conseil avoir rencontré avec les adjoints Mr DASSE gérant de Lavaleur Concept Habitat, entreprise sélectionnée par le conseil pour les travaux de la salle ; et propose le plan de financement suivant.

| DEPENSES | HT € | RECETTES | Montants HT € | % |
|------------------------------|------------------|---|---------------|------------|
| Plafond pièce bar | 1 965 | DETR | 6 852 | 27.64 |
| Murs | 2 276,25 | Aide département Volet communal | 5 000 | 20.16 |
| | | Aide département Contrat de territoire enveloppe libre EPCI | | |
| isolation | 47 | Autofinancement | 7 948 | 32.04 |
| portes | 175,32 | Total HT | 24 800 | 100 |
| bar et meubles | 6203 | | | |
| crédence | 298 | | | |
| sol | 4 521,6 | | | |
| plomberie et sanitaire | 1 782,1 | | | |
| électricité | 2 375,9 | | | |
| Dépose, préparation chantier | 1696 | | | |
| Sous-total | 21 340,17 | | | |
| Peinture et Main d'œuvre | 3 459,83 | | | |
| total HT | 24 800 | | | |

Le Conseil Municipal DÉCIDE d'accepté le plan de financement proposé.
 Le Conseil Municipal AUTORISE Madame Le Maire a signé les devis.
 Le Conseil Municipal attend le devis pour l'estrade.

2019-23 VOTE BUDGET PRIMITIF : COMMUNE

7.1- Décisions budgétaires

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de voter le budget primitif « commune » 2019 au chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section FONCTIONNEMENT

451 263,33 €

Section INVESTISSEMENT

187 674,25 €

Après un tour de table, le budget primitif 2019 est voté à l'unanimité des membres présents.

2019-24 BUDGET : VOTE BUDGET PRIMITIF : BUDGET LOTISSEMENT

7.1- Décisions budgétaires

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de voter le budget primitif « lotissement » 2019 au chapitre, qui s'équilibre de la façon suivante :

Section INVESTISSEMENT

33 674.18€

Section FONCTIONNEMENT

33 674.18 €

Après un tour de table, le budget primitif 2019 est voté à l'unanimité des membres présents.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Madame La Maire expose au conseil avoir fait remonter des remarques au bureau d'étude et à la communauté de communes ; la prise en compte des remarques est attendue pour entamer la discussion sur le projet final.

2019-25 CONTRAT ANTIVIRUS

1.4 autres types de contrats

Madame la Maire précise à l'assemblée délibérante que l'antivirus de la mairie est arrivée à expiration et qu'il y a nécessité à renouveler un contrat d'antivirus.

Madame la Maire expose la proposition tarifaire de l'entreprise Consept Fi pour deux ans (3 postes) pour un montant total de 75.25 euros.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil autorise Madame la Maire à ordonner le mandatement des sommes dues.

2019-26 ELECTIONS EUROPEENNES

5.3 Désignation de représentants

Madame la Maire informe le Conseil que Mme DOUILLET ne peut plus être déléguée du tribunal puisqu'elle est devenue conseillère municipale. Elle a proposé à Mme LEPLARD de le devenir. Cette dernière a accepté.

Par ailleurs, Madame la Maire propose aux conseillers municipaux de s'inscrire aux tours de tables du 26 mai 2019 afin de tenir le bureau de vote pour les élections européennes.

Informations du Maire

Madame La Maire informe le conseil que la friteuse à gaz a été achetée pour un montant de 1113 ,60 euros. Achat effectué dans le cadre de sa délégation.

AFFAIRES DIVERSES

La coupe de sapin a eu lieu et l'enlèvement des arbres coupés est en court.

Tournoi de football départemental des enfants le 20 avril 2019.

Lundi 6 mai commission de sécurité salle socioculturelle, Mme La Maire ne peut être présente : Mme DOUILLET la remplacera.

Proposition de Patrick BLANC de boucher et aménager le fossé devant chez lui à ses frais, Le Conseil ne s'y oppose pas, la demande sera transmise à la CCMA.

Cimetière : difficulté pour creuser trois caveaux à certains emplacements difficiles d'accès, le financement des caveaux par la commune sera étudiée dans l'optique d'une revente aux particuliers (concession + caveaux).

Commission voirie CCMA : Mr LANOE a représenté la commune et présente au conseil les voies qui seront en travaux cette année.